



● ● ● ●
Conseil municipal

24 novembre 2023

Date de convocation : 20/11/2023

Rapport de présentation

ORDRE DU JOUR

- I. Points à l'ordre du jour du conseil Municipal
 - ☛ Avis sur la réouverture d'une carrière sur la commune de St Baudille de la Tour
 - ☛ Plan de gestion à 10 ans de l'ENS Etang de Bas (SL 132)
 - ☛ Modification des contrats CDD pour le périscolaire

- II. Divers

- III. Point des commission
 - ☛ Finances
 - ☛ Communication
 - ☛ Social
 - ☛ Petite enfance
 - ☛ Techniques
 - ☛ Environnementale

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ASTREOUD Jean-Marc
BREFFEILH Pascale
BRES Gilbert
BRUN Olivier
DELORME Stéphanie
LAVOINE Angélique
MABILON Julien
MARTIN Michel
ROLLER Yvon

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

JOSE Denise	A donné pouvoir à :	BREFFEILH Pascale
LIOBARD Véronique	A donné pouvoir à :	BRES Gilbert

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

DAVID Matthieu

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Gilbert BRES** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2023

1^{er} objet : Avis sur la réouverture d'une carrière sur la commune de St Baudille de la Tour

Conformément à la demande de Mr le Préfet de l'Isère, Monsieur le maire rappelle que la commune doit, en tant que commune limitrophe, donner un avis, dans le cadre de l'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale, pour la réouverture et l'extension d'une carrière de roches massives au lieu-dit « Monsieur », par la société GONIN TP CARRIERES, sur la commune de Saint-Baudille-de-la-Tour.

Chaque conseiller a été destinataire de la présentation générale du projet ainsi que de tous les autres documents afférents.

Comme le stipule l'article 6 de l'arrêté préfectoral N° DDPP-IC-2023-10-04 du 10 octobre 2023, un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête publique, a été affiché le 20 octobre 2023 en Mairie de Siccieu Saint-Julien et Carisieu. D'une durée de 32 jours, elle s'étalera du lundi 6 novembre 2023 à 9h00 jusqu'au jeudi 7 décembre 2023 à 18h00.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur ce projet, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet :

Monsieur le Maire présente l'enquête publique qui a été affichée à St Baudille de la Tour, en compléments des éléments que les conseillers ont reçus par mail en amont du conseil municipal.

La carrière est située à la sortie d'Optevoz, en direction de Hières-sur-Amby.

Une présentation de la société GONIN est faite, ainsi que de la pierre qui sera exploitée (blocs marbriers, enrochements et granulats). En plus de la production de ces matériaux, la société mettra en place une zone de recyclage et concassage de matériaux.

La réouverture de cette carrière entrainera le passage de plusieurs camions par jours qui viendront se charger ou décharger en matériaux.

L'accès par Annoisin (circulation interdite aux plus de 3,5T), et par Hières-sur-Amby (où la traversée exige le passage des poids-lourds sur des ponts impraticables car ne pouvant supporter un tel poids) ne pouvant se faire, 2 trajets ont été établis pour la circulation de façon à cibler deux axes Nord / Sud d'arrivée et de départ pour la carrière :

- *Par Optevoz, puis direction Parmilieu*
- *Par Optevoz, puis direction Siccieu*

Monsieur ASTREOUD s'inquiète fortement des nuisances engendrées par ce passage sur notre commune, ainsi que des dégradations que cela pourrait engendrer sur la RD52 dont les travaux de sécurisation viennent juste de s'achever.

Monsieur le Maire déplore que les contraintes ne pèsent en aucun cas sur la commune de Hières-sur-Amby, mais uniquement sur les communes limitrophes, lieux de passage de tous ces poids-lourds.

Cette inquiétude est partagée par tous les conseillers présents, Monsieur le Maire décide de procéder au vote :

Pour : 0

Abstention : 0

Contre : 11

2^{ème} objet : Plan de gestion à 10 ans ENS de l'étang de Bas (SL 132)

Mr. le Maire rappelle la délibération du 24/11/2003 adressée au Conseil départemental de l'Isère pour l'inscription du site au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 25/09/2009.

Mr. le Maire donne lecture du projet d'étude et les pièces du dossier : proposition, devis....

Après délibération, le Conseil municipal :

- ✓ accepte la proposition du bureau d'étude pour un montant de 16 944,00 € ttc.
- ✓ sollicite une subvention du Conseil départemental pour la réalisation du plan de préservation et d'interprétation sur l'espace naturel sensible de l'étang de Bas tel que précisé sur les documents joints :
 - descriptif de l'étude
 - devis détaillé du prestataire
 - planning de réalisation
 - plan de financement
- ✓ charge Mr. le Maire de transmettre au Conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération de 2023, l'étang de Bas est en zone ENS au niveau départemental.

Nous repartirions donc sur un nouveau plan à 10 ans pour la gestion.

La Mairie a sollicité une dizaine de sociétés pour constituer ce plan de gestion, une seule a répondu.

Monsieur le Maire présente donc le devis de la société OXALYS, et rappelle l'importance de bien respecter les échéances de demandes de subventions qui couvriront 93.7 % des dépenses.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de procéder au vote :

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

3^{ème} objet : Modification contrats CDD pour le périscolaire

Le Maire propose à l'assemblée :

Suite à la mise en œuvre de la délibération n° 20 – 2023 du 15/09/2023, il s'avère, que pour une meilleure gestion de la charge de travail, nous devons modifier l'amplitude horaires de présences des deux agents techniques territoriaux en charge de la cantine et de la garderie en les passant de 24 heures à 26 heures à compter du mois de décembre. Les contrats passent donc à 936 heures annualisés du 01/09 au 31/08.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux modifications

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Le conseil charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur BRES explique qu'il y a eu une erreur de calcul des heures des contrats CDD pour le périscolaire, et qu'il convient de réadapter l'amplitude horaire de travail des deux Contrats qui ont été créés par délibération N° 20-2023 du conseil du 15 septembre 2023.

Monsieur BRUN souligne les retours très satisfaisants des parents et enfants sur le travail mais aussi le relationnel des deux personnes en place.

Il n'y a pas d'autres remarques, Monsieur le Maire demande aux conseillers de procéder au vote :

Pour : 11

Abstentions : 0

Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : **Vendredi 12 janvier 2024 à 20 heures.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **21h10.**

Le Maire
Yvon ROLLER



Le secrétaire de séance
Gilbert BRES

